



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 11 DEC. 2018
ID : 039-283900017-20181120-B2018_31-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 20 novembre 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
17/10/2018

Délibération n° B 2018-31

Construction du nouveau CIS d'ARBOIS, convention de financement avec les communes de 1^{er} appel : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-7 du 14 février 2017 relative au programme d'équipement 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Par délibération du 14 février 2017, le conseil d'administration a décidé de la construction du nouveau CIS d'ARBOIS et a validé le plan de financement correspondant. Le coût de l'opération toutes dépenses confondues est fixé à 890 000 € HT cofinancés à parts égales par le SDIS et l'ensemble des treize communes défendues en 1^{er} appel par le CIS.

Les frais de viabilisation et, le cas échéant, d'adaptation du terrain sont à la charge de la commune d'accueil ou de l'ensemble des communes concernées selon une répartition librement définie entre elles.

En complément des délibérations d'engagement financier prises par les conseils municipaux, il est proposé de définir précisément les conditions de participation des communes (montant, conditions de versement, échéancier, gestion des aléas) par l'établissement d'une convention de financement, conformément au projet joint.

Ce document est en cours de validation par les communes concernées. A ce titre, il est à noter que la commune de SAINT-CYR-MONTMALIN valide le projet de convention sous réserve d'une modification de l'échéancier de versement (article 4 de la convention). Ainsi, la commune souhaite échelonner sur deux exercices budgétaires (2019 et 2020), à raison de 30% chaque année, le versement initialement prévu à hauteur de 60% du montant de la participation prévisionnelle au démarrage des travaux. Il est proposé de valider cette demande de modification.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- d'approuver la convention de financement relative à la construction du nouveau CIS d'ARBOIS et de m'autoriser à signer le document avec chacune des communes concernées,

- de m'autoriser à adapter, pour les communes qui en font la demande, la rédaction de l'article 4 de la convention relative aux modalités de versement des participations communales.

DECISION N° B 2018-31 DU 20 NOVEMBRE 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de financement relative à la construction du nouveau CIS d'ARBOIS et autorise son Président à signer le document avec chacune des communes concernées,**
- **autorise son Président à adapter, pour les communes qui en font la demande, la rédaction de l'article 4 de la convention relative aux modalités de versement des participations communales.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 11 DEC. 2018
Affiché le 11 DEC. 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT